



Aide à domicile

Agrément ou autorisation ? Une possibilité d'option très contestée

L'assistance aux personnes dites vulnérables ou dépendantes qui vivent à leur domicile justifie des services qui répondent à divers critères de qualité... D'un autre côté, pour lutter contre le chômage, le gouvernement fait des services à la personne un véritable gisement d'emplois (le discours n'est pas nouveau). Sauf que les deux logiques peuvent être contradictoires.

La volonté du gouvernement de créer des emplois l'incite à attribuer de manière libérale l'agrément en direction de tout entrepreneur visant le « marché des personnes âgées ». Ainsi, un projet d'ordonnance de simplification du droit dans le domaine de l'action sociale ouvrirait la possibilité de choisir entre deux options pour pouvoir intervenir auprès de personnes vulnérables :

1) Régime d'agrément prévu à l'article L.129-1 du code du travail – régime remis à plat par la loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. Certes, un décret préciserait les modalités d'octroi de l'agrément et les critères de qualité au regard desquels l'agrément serait délivré. Dans ce premier cas de figure, les prix des prestations seraient libres.

2) Régime de l'autorisation institué par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Ici, le service prestataire serait tenu d'appliquer les règles de tarification fixées par le code de l'action sociale pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Et les personnes âgées dépendantes ?

Les fédérations et associations du secteur de l'aide à domicile jugent « inacceptable » ce droit d'option ; elles demandent le maintien du régime de l'autorisation pour toutes les structures intervenant auprès des personnes fragilisées.

Luc Broussy, du cabinet EHPA Conseil, directeur du cycle « Politiques gérontologiques » à Sciences

Po ⁽¹⁾, constate que les grands réseaux de l'aide à domicile s'emploient à combattre l'immixtion du secteur commercial dans leur périmètre (parfois au détriment d'efforts de modernisation à réaliser), alors que le gouvernement, quant à lui, veut profiter de ce qu'il pense être un gisement d'emplois potentiels en développant à tout prix des emplois de services à la personne, quitte à déstructurer gravement l'équilibre de ce secteur.

Avec la « libéralisation » du secteur vers laquelle on se dirige, Luc Broussy annonce une « véritable déferlante ». Et d'ajouter qu'il ne s'agira pas ici de professionnels de l'action sociale, mais « de bouchers-charcutiers, de Rmistes et autres populations non qualifiées ».

Il conclut que la rigidité (parfois) de certains réseaux d'aide à domicile, ajoutée à la volonté farouche du gouvernement de créer des emplois à tout prix et dans n'importe quelle condition, nous donne aujourd'hui « un beau cocktail annonciateur pour le coup de la dislocation du secteur de l'action sociale en faveur des personnes âgées à domicile »...

S'il est vraisemblable que les urgences du gouvernement vont primer sur la défense du secteur de l'aide à domicile, il n'est pas sûr que les personnes âgées en sortent gagnantes...

>>> Réagir, donner son avis.

Pour aller plus loin. Dossier : « Le développement des services à la personne », *Actualités Sociales Hebdomadaires* du 9 septembre 2005.



Coup de chapeau

Le Forum des associations à Laval

Le CEAS de la Mayenne a participé au 2^{ème} Forum des associations qui s'est tenu les 10 et 11 septembre, salle polyvalente et place de Hercé, à Laval. L'objectif pour le CEAS était surtout de présenter le Dispositif local d'accompagnement (DLA) et les nouveaux contrats aidés susceptibles d'intéresser les associations.

L'organisation du Forum a permis de répondre largement à cet objectif : non seulement en apportant une information aux visiteurs, mais aussi en offrant la possibilité de rencontrer de très nombreux responsables associatifs. En outre, l'organisation matérielle était irréprochable.

Ce rendez-vous pourrait-il devenir annuel ?



A votre agenda

Transports publics en Haute-Mayenne le 19 septembre 2005, à Mayenne

Le lundi 19 septembre, à 20h, au lycée Lavoisier de Mayenne, et dans le cadre de la 12^{ème} semaine européenne des transports publics, la FNAUT Pays-de-la-Loire ⁽¹⁾ et l'association Tracés organisent une conférence-débat sur le thème : « Transports publics : mobilité, desserte du territoire et environnement – Enjeux, besoins et perspectives pour la Haute-Mayenne ? »

Participation de :

- Jean-Claude Desinger, président de la FNAUT Centre, spécialiste des questions d'intermodalité (différents modes de transports) ;
- Marc Le Rochais, ancien chargé de mission « Transports » à France Nature Environnement. Président du Réseau Vert Basse-Normandie, il a participé à l'étude de potentiel sur la réouverture de la ligne SNCF Caen/Flers.
- Pierre-Alain Menant. Stagiaire dans une société de transports urbains, il a étudié le réseau de bus de Mayenne.

Entrée gratuite.

Entreprises et emploi dans une Europe élargie et une économie mondialisée le 20 septembre 2005, à Loiron

Le mardi 20 septembre 2005, à 20h30, salle des fêtes de Loiron, la Maison de l'Europe en Mayenne et la communauté de communes du Pays de Loiron organisent une conférence-débat sur le thème : « Entreprises et emploi dans une Europe élargie et une économie mondialisée ».

Participation de Philippe Herzog, ancien député européen et président de la commission « Economique » du Parlement européen, président de l'association « Confrontations Europe », et de Gilles Gellusseau, vice-président du Comité économique et social des Pays-de-la-Loire, rapporteur général du plan « Bâtir avec et pour les hommes la réussite de l'Ouest ». En s'appuyant sur les témoignages d'entrepreneurs du Pays de Loiron développant leurs activités de production et/ou de commercialisation en Europe, les deux intervenants traiteront des perspectives économiques pour les entreprises et leurs emplois, dans une Europe à vingt-cinq et un contexte de mondialisation des échanges.

Conférence gratuite et ouverte à tous.
Renseignements complémentaires par téléphone : 02.43.69.55.21.

La pensée hebdomadaire

« La démocratie participative renvoie à l'idée d'enrichir la démocratie représentative par la mise en pratique concomitante d'un principe qui ne restreint pas la citoyenneté au droit de vote. Elle considère aussi le citoyen comme un participant actif à la vie de la cité ».

Rapport présenté par Pierre-Jean Rozet au Conseil économique et social sur le thème : « Communes, intercommunalités, quels devenirs ? »

⁽¹⁾ – Fédération nationale des associations d'usagers des transports : cf. *La Lettre du CEAS* n° 184 de novembre 2003.